PrÉsidence

de la Paris, le 16 septembre 2016

République

NOTE

 à Monsieur le Président de la République

 ----

s/c de Monsieur le Secrétaire General

***Objet****:* ***Réflexions sur les cérémonies d’hommage aux victimes***

1. **Les réactions après Nice ont laissé quelque chose en suspens**: En janvier 2015, les gens avaient apporté une réponse *par le bas* à travers les 4 millions de défilants, aux interrogations ouvertes par l’attaque (i.e. la capacité de la Nation à maintenir son unité). En novembre, la société plus inquiète ne s’est pas rassemblée d’elle-même, le relais a été pris *par l’Etat* qui y a répondu à travers l’utilisation du patriotisme et des symboles de l’unité (Congrès…). En juillet, les mêmes questions existentielles se sont rouvertes, avec en plus la certitude que l’on rentrait cette fois dans une série et que cela ne s’arrêterait plus. Mais, au cœur de l’été, les réponses n’ont pas été entendues, le haut comme le bas paraissant paralysés dans des divisions.

Ce vide a créé un trouble et mis beaucoup de Français mal à l’aise (difficile de vivre dans une société attaquée sans savoir ce que l’on fait ensemble). Certains ont donc été tentés de mettre les questionnements de côté faute d’avoir les réponses, et en prenant appui sur la distance, les vacances et la déconnexion, chercher à passer rapidement à autre chose,… La vie qui a repris très vite son cours, il n’y a pas eu de demande de l’opinion générale d’un moment de recueillement ou d’hommage national (réaction difficilement imaginable après janvier ou novembre), etc. Le mécanisme de deuil ne s’est pas enclenché.

On peut y voir de la résilience ; ces réactions relèvent sans doute plus d’un mécanisme de dénégation (qui n’est pas du déni, plutôt une mise à distance) pour ne pas avoir à affronter des interrogations sans réponses. La polémique burkini, en reprenant le sujet à la fin de l’été par le plus mauvais bout de la lorgnette, a fini de les chapigner. **Il n’est donc pas sûr du tout que l’opinion *attende* un hommage aux victimes lundi ; si cela la fait revenir sur un évènement qu’elle a préféré, faute de savoir y répondre, mettre à distance**.

1. **Il peut en revanche y avoir un vrai bénéfice à adresser les questions qui restent en suspens, et d’abord celles des moyens de l’unité**. Donc revenir le moins possible (malgré le cadre de l’exercice) sur les évènements eux-mêmes et le plus possible sur les conséquences que l’on en a tirées. Le message qui peut être entendu au-delà de l’enceinte des Invalides est moins celui d’un pays qui pleure ses morts (on aurait le sentiment de repartir en arrière sans refaire de pas en avant) que celui **d’un pays qui s’affirme dans le dépassement, la reconstruction, le renforcement du soi collectif**.
2. Comment faire entendre cette reconstruction ? Dans la plupart des commentaires, les gens prennent la question de l’unité à travers deux entrées :
* **celle des *contours* de la Nation** (avec qui peut-on encore vivre ?), renvoyant aux questions du radicalisme, des fichés S, de l’immigration, des réfugiés ; avec un écho du débat sur la déchéance.
* **celles de ses *modalités*** (quelles règles peuvent assurer l’unité républicaine ?), où sont abordées les questions de la laïcité, de l’éducation, de la citoyenneté, du social, des territoires etc.

Les deux registres n’étant pas exclusifs (chacun se pose toutes ces questions) mais liés : **plus on croit que la Nation peut rester unie à travers les modalités de son rassemblement, moins il paraît nécessaire d’en redéfinir les contours**.

1. Dans ce cadre, **le débat Etat de droit / Etat d’exception** trouve pour le moment assez peu de résonances dans l’opinion. Lorsque les gens en parlent, **ils le juge d’abord à travers le prisme « qu’est-ce qui renforce ou affaiblit l’unité ? »**. Chaque proposition paraît avoir des pour et des contre :
* la proposition Etat de droit a l’avantage d’être stable et de s’appuyer sur des modalités connues de l’unité ; mais renvoie aussi à un sentiment d’immobilisme (« on ne touche plus à rien ») ou à un soupçon d’impuissance (que certains soulignent) faisant craindre qu’elle ne soit pas une protection suffisante face aux attaques donc qu’elle laisse l’unité être remise régulièrement en danger.
* la proposition Etat d’exception a l’avantage de paraître plus protectrice et de limiter les coups de boutoir *extérieurs* contre l’unité ; mais l’inconvénient, par la surréaction et par la façon énervée dont elle est portée, de contenir un risque de fracture de la société *de l’intérieur*.

En fonction du poids donné à chacun de ces éléments les gens déterminent leur préférence. A noter que **le critère « éthique » n’apparaît quasiment jamais comme un critère de jugement** – à l’exception de quelques correspondances nettement plus engagées : soit que la notion de droits de l’homme face à ceux qui paraissent s’extraire de l’humanité (« inhumains ») apparaisse « non pertinente » (on retrouve les raisonnements classique des débats sur la peine de mort) ; soit (réflexe de crise plus nouveau) lorsque c’est la société-même qui paraît en survie, transgresser quelques principes pour la protéger ne paraisse plus aberrant (sorte de raisonnement schmittien qui se développe). **Dans tous les cas, le jugement des gens ne se forme pas sur des critères éthiques, mais ontologiques** (ce qui garantit le mieux la survie du groupe).

1. Ces prismes de réception paraissent bien constitués et seront sans doute difficile à faire évoluer. Dans ce contexte, plus nous parviendrons à montrer que maintenir « l’Etat de droit » revient en réalité à renforcer les modalités de construction de l’unité républicaine, donc lier cette question à tout ce qui *construit le commun* (règles républicaines, laïcité, mais également éducation, social, quartiers, …) moins « l’Etat d’exception », dont le coût doit systématiquement être souligné – non pas en terme moral mais en terme de *risque de fracturation de la société –,* paraîtra nécessaire.

 Adrien ABECASSIS